

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FG CLEANING**

## **ARTICLE 1 – APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations réalisées par FG Cleaning, sauf dérogation écrite et expresse.

Toute commande, réservation ou acceptation d'un devis implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales.

Les présentes conditions prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières du client, sauf accord écrit contraire.

## **ARTICLE 2 – DEVIS ET COMMANDES**

Les devis émis par FG Cleaning sont valables pour une durée de 30 jours sauf mention contraire.

Toute prestation demandée en supplément du devis initial pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Les délais d'intervention sont communiqués à titre indicatif et ne constituent pas une obligation de résultat.

## **ARTICLE 3 – PAIEMENT**

Les factures sont payables à leur échéance par le moyen de paiement indiqué sur celles-ci.

Toute facture impayée à son échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard conformément au taux légal applicable.

En outre, une indemnité forfaitaire pourra être réclamée conformément à la législation applicable.

En cas de retard de paiement, FG Cleaning se réserve le droit de suspendre les prestations en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

## **ARTICLE 4 – RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation relative à une facture ou à une prestation doit être formulée par écrit dans un délai de huit jours calendrier suivant la prestation ou la date de facturation.

À défaut, la facture et/ou la prestation seront considérées comme acceptées sans réserve.

## **ARTICLE 5 – ACCÈS AUX LIEUX**

Le client veille à permettre l'accès aux locaux à l'heure convenue.

En cas d'impossibilité d'accès, d'attente prolongée ou d'annulation tardive indépendante de la volonté de FG Cleaning, la prestation pourra être facturée partiellement ou totalement.

Tout déplacement inutile causé par le client pourra également être facturé.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET DOMMAGES MATÉRIELS**

Le client s'engage à signaler avant l'intervention tout objet fragile, surface délicate, installation défectueuse ou élément nécessitant une attention particulière.

FG Cleaning ne pourra être tenue responsable des dommages résultant :

- de l'usure normale ;
- d'un défaut, vice caché ou mauvais état des installations, matériaux ou équipements ;
- de produits ou matériels imposés par le client ;
- d'objets fragiles, mal fixés ou présentant un état de vétusté ;
- d'un manque d'information communiqué par le client concernant les spécificités des lieux.

Toute réclamation concernant un dommage matériel devra être signalée par écrit dans un délai de 48 heures suivant l'intervention et accompagnée de photos justificatives.

En cas de sinistre déclaré auprès de l'assurance responsabilité civile professionnelle de FG Cleaning, une franchise forfaitaire de 175 € restera à charge du client, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la société.

La responsabilité de FG Cleaning est en tout état de cause limitée aux montants effectivement couverts par son assurance responsabilité civile professionnelle.

## **ARTICLE 7 – OBJETS DE VALEUR**

Le client est tenu de sécuriser et ranger les objets de valeur, espèces, bijoux, documents importants ou objets sentimentaux avant toute intervention.

FG Cleaning décline toute responsabilité en cas de perte, disparition ou détérioration non directement imputable à une faute lourde démontrée.

## **ARTICLE 8 – ANNULATION**

Toute annulation d'une prestation moins de 24 heures avant l'intervention pourra donner lieu à une facturation forfaitaire.

FG Cleaning se réserve également le droit d'annuler ou reporter une intervention en cas de force majeure, d'impossibilité technique ou de conditions empêchant la bonne exécution des prestations.

## **ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE**

FG Cleaning ne pourra être tenue responsable de tout retard ou inexécution résultant d'un cas de force majeure, notamment en cas de catastrophe naturelle, incendie, panne, accident, maladie, grève, problème de circulation ou tout événement indépendant de sa volonté.

## **ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES**

Les données personnelles communiquées par le client sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des prestations, de la facturation et du suivi commercial.

FG Cleaning s'engage à traiter ces données conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

## **ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement du siège social de FG Cleaning seront seuls compétents, sauf disposition légale impérative contraire.